

C O N S E I L S U P É R I E U R D E L ' É D U C A T I O N

**MIEUX ACCUEILLIR ET ÉDUQUER
LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
UNE TRIPLE QUESTION D'ACCÈS,
DE QUALITÉ ET DE CONTINUITÉ
DES SERVICES**

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Août 2012

SOMMAIRE

Québec 

MIEUX ACCUEILLIR ET ÉDUCER LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, UNE TRIPLE QUESTION D'ACCÈS, DE QUALITÉ ET DE CONTINUITÉ DES SERVICES

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

SOMMAIRE

Trois enjeux majeurs reliés à l'éducation et à l'accueil des enfants de 4 et 5 ans sont l'objet de cet avis : l'accessibilité des services offerts, la qualité de ces services et des approches pédagogiques, de même que la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants. La question centrale de l'avis pourrait être formulée ainsi : de quelle façon la société québécoise répond-elle actuellement aux besoins d'éducation et d'accueil des enfants de 4 et 5 ans et que devrait-elle faire pour mieux favoriser leur développement et leur apprentissage? Pour tenter d'y répondre, le Conseil s'est appuyé sur de nombreuses publications scientifiques en rapport avec le préscolaire. Il a effectué une analyse d'expériences étrangères ainsi qu'une enquête auprès d'enseignantes¹ de maternelle et une consultation d'experts.

L'avis comprend cinq chapitres. Le premier chapitre présente un portrait des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants du Québec et traite de leur accessibilité. Le deuxième porte sur la question de la qualité des services éducatifs, de son influence sur le développement des enfants et des facteurs qui sont associés à la qualité, dont les approches pédagogiques, les programmes éducatifs et la qualité des interactions entre l'adulte et l'enfant. Le troisième traite de la transition à l'école et des changements que cela représente pour les jeunes enfants et leurs parents. Le quatrième consiste en un portrait de trois systèmes étrangers de services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, ceux de la France, de la Suède et de l'Ontario. Enfin, dans le cinquième chapitre, le Conseil énonce trois orientations, assorties de recommandations, qui correspondent aux trois enjeux majeurs nommés plus haut concernant les services d'éducation et d'accueil des enfants d'âge préscolaire.

Le Québec a fait des progrès remarquables au cours des quinze dernières années en matière de services éducatifs aux jeunes enfants et de mesures favorables aux familles : services de garde éducatifs à contribution réduite pour les enfants de 0 à 5 ans, maternelle 5 ans à temps plein, services de garde en milieu scolaire à 7 \$, congé parental et aide financière aux familles. Les services éducatifs aux enfants de 4 et 5 ans relèvent principalement soit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), soit du ministère de la Famille. (MF).

Les services qui relèvent du MELS regroupent la maternelle 5 ans offerte à tous, la maternelle 4 ans à demi-temps réservée aux enfants de milieux défavorisés et aux enfants handicapés, le service d'animation Passe-Partout pour certains enfants de 4 ans et leurs parents ainsi que les services de garde en milieu scolaire offerts dans de nombreuses écoles. Le MF régit les services de garde éducatifs à l'enfance : centres de la petite enfance (CPE), garderies à but lucratif et services de garde en milieu familial.

1. Comme les femmes représentent la presque totalité du personnel des services d'éducation et d'accueil des enfants d'âge préscolaire, nous avons opté pour le titre féminin dans cet avis.

Ces différents services de garde accueillent prioritairement des enfants de la naissance à 5 ans. Les personnes qui gardent moins de six enfants ne sont pas soumises à la réglementation en vigueur.

Même si, comparativement aux autres sociétés d'Amérique du Nord, le Québec est un exemple en la matière, il subsiste des difficultés en matière d'accès, de qualité et de continuité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Le Conseil s'est penché sur ces difficultés et propose des solutions pour améliorer en particulier les services aux enfants de 4 et 5 ans, c'est-à-dire les services offerts au cours des années qui précèdent le début de l'école obligatoire.

Pour favoriser le bien-être, le développement optimal et l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, le Conseil croit que quatre principes doivent être au cœur de l'organisation des services d'éducation et d'accueil qui leur sont offerts : l'accessibilité universelle des services; l'égalité des chances, qui suppose d'accorder une priorité au développement des services en milieu défavorisé; la recherche de la qualité et de son amélioration continue dans tous les types de services; la concertation dans les interventions pour assurer la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants.

Ces principes, interdépendants et aussi importants les uns que les autres, sous-tendent les orientations et recommandations présentées dans cet avis.

Orientation 1 : Pour l'accès de tous les enfants de 4 et 5 ans à des services d'éducation et d'accueil qui sont aussi des services à la famille

Les travaux de recherche sur le sujet montrent l'effet positif de services d'éducation et d'accueil sur le développement des enfants, en particulier dans les milieux défavorisés. Ces services favorisent non seulement le développement et l'apprentissage des enfants, mais ils permettent aussi de conjuguer plus facilement le rôle de parent avec celui de travailleur ou d'étudiant. Le Conseil note toutefois que l'offre actuelle de services de garde régis ne répond pas à l'ensemble de la demande pour assurer l'accès à des services d'éducation et d'accueil de qualité pour tous les enfants de 4 ans et un accès équitable aux services de garde en milieu scolaire.

Au total, moins de 73 % des enfants de 4 ans fréquentent un service de garde régi ou l'école. Le Conseil estime que le gouvernement du Québec devrait se donner pour objectif que, dans 5 ans, 90 % des enfants de 4 ans du Québec fréquentent les services d'éducation et d'accueil réglementés par l'État. Il propose donc des mesures en ce sens, en insistant sur l'importance de joindre en priorité les enfants de milieux défavorisés. La gratuité complète et universelle de ces services serait un moyen d'assurer une plus grande fréquentation dans les milieux défavorisés et des retombées positives sur le développement des enfants.

Le Conseil constate que les enfants de 4 ou 5 ans qui fréquentent l'école n'ont pas tous accès à un service de garde en milieu scolaire en dehors des heures de classe. Les difficultés d'accès à ce service semblent plus marquées dans les milieux peu peuplés et peuvent être décuplées pour les enfants de la maternelle 4 ans à demi-temps. Pour pallier cette lacune, des milieux mettent sur pied, hors des écoles, des services qui ne correspondent pas toujours aux règles des ministères concernés. À cet égard, le Conseil estime que tous les enfants qui fréquentent l'école devraient avoir accès à des services de garde en milieu scolaire ou à des services équivalents offerts en concertation avec les partenaires des autres secteurs.

La famille est le premier milieu de vie et d'éducation des enfants, et les interventions qui ciblent à la fois les parents et les enfants peuvent avoir des effets positifs sur les uns et les autres. Or, ces interventions sont fréquemment prises en charge par des organismes communautaires, lesquels doivent souvent faire face à des enjeux financiers qui limitent leur offre de services. Cette situation pourrait être améliorée par un financement adéquat des organismes en question. Par ailleurs, le service d'animation Passe-Partout, qui relève des commissions scolaires, a pour objectif de soutenir les compétences des parents des enfants de 4 ans qui entreront à la maternelle l'année suivante et de favoriser le développement de l'enfant et la préparation à l'école. Environ 13 % des enfants de 4 ans sont inscrits à ce service, initialement destiné aux familles défavorisées. Le Conseil est d'avis que le développement de ce service sur tout le territoire québécois devrait être favorisé.

Orientation 2 : Assurer la qualité des services et une approche appropriée au développement des enfants

Au-delà de l'accès aux services, la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants est cruciale. Il faut maintenir et améliorer la qualité des services éducatifs de tous les types de milieux qui accueillent les enfants de 4 et 5 ans, en agissant à la fois sur les aspects structurels de la qualité (ratio et taille des groupes, formation des professionnels travaillant auprès des enfants, qualité des lieux, présence d'un programme éducatif structurant, etc.) et sur la qualité des processus (qualité des activités éducatives, qualité des interactions humaines et pédagogiques entre l'adulte et l'enfant, etc.). L'intervention portant sur les aspects structurels renvoie en général à des normes imposées par l'État, qui, selon le Conseil, devrait revoir à la baisse les ratios de la maternelle et des services de garde en milieu scolaire. La qualité des processus est plus dynamique : elle suppose, entre autres, l'amélioration des contenus de formation initiale des enseignantes, particulièrement pour mieux prendre en compte les particularités du préscolaire, le rehaussement des exigences quant à la formation des responsables des services de garde en milieu familial et la nécessité que toutes les nouvelles éducatrices en CPE ou en garderie soient dûment qualifiées. La qualité des processus suppose également la concertation de tous les secteurs concernés dans l'offre de formation continue aux différents intervenants et la diversification des mesures de soutien professionnel qui leur sont offertes.

Le Conseil propose des actions sur les différents aspects liés à la qualité après avoir réaffirmé la pertinence d'une approche centrée sur le développement global et sur l'enfant actif dans l'apprentissage, et l'importance de soutenir une approche pédagogique appropriée à ce développement. À cette fin, le Conseil suggère d'accompagner le programme d'éducation préscolaire d'un guide. Enfin, le Conseil retient que la recherche sur la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants devrait être développée au Québec.

Orientation 3 : Faciliter les transitions vécues par les jeunes enfants et leurs parents

La transition vers la maternelle et celle vers le premier cycle du primaire s'accompagnent de changements importants. La réussite de ces transitions ne dépend pas seulement de la capacité de l'enfant à s'adapter à un nouveau milieu; l'école a un rôle-clé à jouer pour favoriser ces transitions. Le Conseil suggère donc de poser un regard écosystémique sur les transitions du préscolaire et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de l'expérience éducative de l'enfant au moment des passages à la maternelle et à la première année. Plutôt que de mettre seulement l'accent sur la préparation de l'enfant à l'école, les différents milieux de vie et d'éducation des enfants doivent travailler de concert pour assurer des transitions en douceur, tout en prenant en compte les besoins des parents et en portant une attention spéciale à ceux qui sont éloignés de la culture scolaire ou de la langue d'enseignement. De plus, il convient de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le soutien aux enfants du préscolaire qui semblent présenter des difficultés d'adaptation, de langage ou d'apprentissage. Un meilleur arrimage des approches pédagogiques du préscolaire et du primaire s'impose aussi.

Le Conseil constate enfin que la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants dépasse la question du préscolaire et de la collaboration entre acteurs locaux lors des transitions et qu'elle soulève des enjeux de coordination des services. Considérant la diversité des ministères et organismes concernés et l'importance d'une action concertée systématique en faveur de l'enfance à l'échelle de l'État québécois, le Conseil invite les ministères qui interviennent dans le champ de l'enfance et leurs partenaires de la société civile à réfléchir à la continuité éducative de la naissance à l'âge de 8 ans. Il les appelle à mieux coordonner leur action en faveur des enfants.

L'importance de l'enfance comme période cruciale de développement est internationalement reconnue, de même que la nécessité de services d'éducation et d'accueil de qualité pour favoriser non seulement le développement de tous les enfants et la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales des parents, mais aussi l'égalité des chances. L'inégalité éducative ne commence pas à l'entrée à l'école; elle est présente dès la naissance et se perpétue si aucune mesure n'est prise. Or, on sait que des services d'éducation et d'accueil de qualité peuvent contribuer à la réduire.

Le texte complet de l'avis est accessible sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca). Il est aussi possible d'en demander un exemplaire en téléphonant au 418 643-3850.